

SEANCE DU 10 MARS 2011

L'an deux mil onze, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, le 04/03/2011, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Etaient présents : Mrs BRUNET, MONTIER, DOREAU, Mme CHAVIGNY, Mrs MASSÉ, DURAND, Mme GUÉRIN Isabelle, Mrs GREMAT, VANDENDORPE, Mme GUERIN Magali, Mr AVOLIIO, Mme CHEVALIER formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Mr MAURICE.

Monsieur MASSÉ David est élu secrétaire.

Assistait également : Mr FOURMY, Trésorier de Sainte-Maure.

2011/09 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2010 SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mr MONTIER Guy, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif du service assainissement de l'exercice 2010, dressé par Monsieur Thierry BRUNET, Maire, après s'être fait présenter le budget unique et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		5 044,02	- 12 838,60		12 838,60	5 044,02
Opérations de l'exercice	30 702,57	65 665,29	38 905,62	19 291,70	69 608,19	84 956,99
TOTAUX	30 702,57	70 709,31	51 744,22	19 291,70	82 446,79	90 001,01
Résultats de clôture		34 962,72	32 452,52			
Restes à réaliser			1 237,00			

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2010.

2011/10 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010 BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

réuni sous la Présidence de Mr Thierry BRUNET, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010

ce jour,

Constatant que le compte administratif présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

un excédent cumulé de fonctionnement de 34 962,72 Euros

un déficit cumulé d'investissement de 32 452,52 Euros

un virement à la section d'investissement prévu
au budget 2010 35 127 Euros

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit :

A titre obligatoire

Au compte 1068 pour couvrir le

besoin d'autofinancement de la section d'investissement 33 689,52 Euros

Solde disponible

Affectation en excédent reporté de fonctionnement (002) 1 273,20 Euros

2011/11 - BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT ANNEE 2011

Monsieur le Maire procède, article par article, à l'explication des sommes prévues en recettes et en dépenses pour les sections d'exploitation et d'investissement.

Le budget 2011 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

SECTION D'EXPLOITATION	89 268,00 Euros
SECTION D'INVESTISSEMENT	390 294,00 Euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
VOTE, à l'unanimité, le budget unique M49 du service assainissement de l'année 2011.

2011/12 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL EXERCICE 2010

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mr MONTIER Guy, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif budget communal de l'exercice 2010, dressé par Monsieur Thierry BRUNET, Maire, après s'être fait présenter le budget unique et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		137 512,61		6 642,67		144 155,28
Opérations de l'exercice	290 680,07	348 417,69	207 347,11	137 173,39	498 027,18	485 591,08
TOTAUX	290 680,07	485 930,30	207 347,11	143 816,06	498 027,18	629 746,36
Résultats de clôture		155 618,90	63 531,05			
Restes à réaliser			94 585,00	14 206,00		

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2010.

2011/ 13 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010 BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal,
réuni sous la Présidence de Mr Thierry BRUNET, Maire
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010

ce jour,

Constatant que le compte administratif présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	155 618,80 Euros
- un déficit cumulé d'investissement de	63 531,05 Euros
- un virement à la section d'investissement prévu au budget 2010	90 992 Euros

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit :

A titre obligatoire

au compte 1068 pour couvrir le besoin
d'autofinancement de la section d'investissement 143 910,05 Euros

Solde disponible

Affectation en excédent reporté de fonctionnement (002) 11 708,85 Euros

2011/14 - BUDGET COMMUNAL ANNEE 2011

Monsieur le Maire procède, article par article, à l'explication des sommes prévues en recettes et en dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le budget de l'année 2011 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	359 328,00 Euros
SECTION D'INVESTISSEMENT	534 357,00 Euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les sommes au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre avec définition de l'opération pour la section d'investissement.

VOTE à l'unanimité, le budget unique de l'année 2011.

2011/15 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

- Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 (Commune, Assainissement) par le Receveur Municipal, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2011/16 - RENFORCEMENT BASSE TENSION LA GAUTIERE

Convention Branchement – Convention Passage - Convention Servitude Souterraine

Dans le cadre des travaux de renforcement du réseau électrique Basse Tension « La Gautière », Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire concernant l'acceptation de trois conventions :

- une convention de branchement ayant pour objet la dépose du coffret existant, la réalisation des réfections façade de l'école et encastrement du coffret électrique de type S20 simple pour reprise du réseau branchement électrique en souterrain.

- une convention de passage d'une ligne électrique sur la parcelle cadastrée section AB n° 210 Le Bourg d'une longueur d'environ 46 mètres.

- une convention de servitude souterraine qui grèverait les terrains cadastrés section AB n°s 112-210 en vue de permettre l'établissement et l'exploitation sur es dites parcelles une ligne électrique souterraine, avec une largeur d'emprise de 0,30 m sur une longueur de 46 mètres.

Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer, sur la signature des conventions,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de passer les conventions avec le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire, représenté par Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions (branchement-passage-Servitude Souterraine) ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Fait et délibéré les an, mois et jour susmentionnés.

Le Secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,